

Jeudi 27 novembre 2025, à 18 h 30
À l'école Louis-Philippe-Paré – Local C-128

Étaient présents :

Madame Sophie Allard	Parent substitut
Madame Nadia Bergeron	Parent
Madame Anaïs Chrétien	Enseignante
Madame Cindy Dallaire	Parent
Madame Hélène Gauthier	Enseignante
Monsieur Yury Fesko	Parent
Madame Pauline Martin Paquet	Directrice
Monsieur Bruno Quesnel	Parent
Madame Lucie Raby	Enseignante
Madame Frédérique Séverin	Élève
Madame Maïna Vaury	Élève
Monsieur Edwin Antonio Villegas	Parent

Étaient invités :

Madame Martine LaBrecque	Directrice adjointe – 1 ^{re} – 2 ^e secondaire / Vie étudiante
Madame Sophie Tourangeau	Directrice adjointe – 5 ^e secondaire / G6

Étaient absents :

Madame Lamia Douadi	Parent
Monsieur Martin Labrosse	Technicien en éducation spécialisée
Madame Élisabeth Rufiange	Psychoéducatrice
Madame Marilou Vincent	Enseignante

1. MOT DE BIENVENUE.

Après avoir constaté que les membres présents forment quorum, madame Nadia Bergeron, présidente, déclare la séance officiellement ouverte, à 18 h 32.

Madame Bergeron propose un tour de table au bénéfice des nouveaux membres afin que chacun puisse se présenter.

2. ADOPTION DE L'ORDRE JOUR.

CÉ-25-26-1398

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Edwin Antonio Villegas

QUE les membres du conseil d'établissement adoptent l'ordre du jour tel que présenté ci-dessous.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

ORDRE DU JOUR :

1. Mot de bienvenue;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Procès-verbal :
 - 3.1. Adoption du procès-verbal du 28 octobre 2025;
 - 3.2. Suivi du procès-verbal du 28 octobre 2025;
4. Parole du public;
5. Présentation des projets d'activités et de sorties (document 2208);
6. Présentation des activités de financement et de commandites (document 2209);
7. Règles concernant le transport en taxi pour une activité parascolaire;
8. Parole aux élèves;
9. Parole au représentant du comité de parents;
10. Parole au personnel;
11. Mot de la direction;
12. Mot de la présidence et correspondance;
13. Varia :
 - 13.1 La Guignolée LPP 2025;
 - 13.2 OPP;
14. Levée de l'assemblée.

3. PROCÈS-VERBAL :

3.1. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 28 OCTOBRE 2025.

CÉ-25-26-1399

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Yuri Fesko

QUE les membres du conseil d'établissement adoptent le procès-verbal de la séance du 28 octobre 2025.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

3.2. SUIVI DU PROCÈS-VERBAL DU 28 OCTOBRE 2025.

Aucun suivi.

4. PAROLE DU PUBLIC.

Aucun public.

**5. PRÉSENTATION DES PROJETS D'ACTIVITÉS ET DE SORTIES (DOCUMENT 2208).
CÉ-25-26-1400**

Madame Martin Paquet présente le tableau des activités et sorties proposées par des membres du personnel et approuvées par les directions de secteur.

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Bruno Quesnel

QUE les membres du conseil d'établissement approuvent les activités et sorties présentées par la direction, incluant l'ajout de propositions aux lignes 57 et 58.

APPROUVÉES À L'UNANIMITÉ

**6. PRÉSENTATION DES ACTIVITÉS DE FINANCEMENT ET DE COMMANDITES (DOCUMENT 2209).
CÉ-25-26-1401**

Madame Martin Paquet présente le tableau des activités de financement et de commandites proposées par des membres du personnel et approuvées par les directions de secteur.

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Cindy Dallaire

QUE les membres du conseil d'établissement approuvent les activités de financement et de commandites présentées par la direction.

APPROUVÉES À L'UNANIMITÉ

**7. RÈGLES CONCERNANT LE TRANSPORT EN TAXI POUR UNE ACTIVITÉ PARASCOLAIRE.
CÉ-25-26-1402**

Madame Martin Paquet souligne que le recours au taxi constitue une solution efficace pour l'organisation du transport des élèves lorsque le nombre de participants à une activité parascolaire est restreint. Ce mode de déplacement s'avère nettement moins coûteux que le transport scolaire habituel et permet, au besoin, qu'un seul membre du personnel accompagne les élèves, contrairement au transport par véhicule privé qui exige la présence de deux adultes de l'équipe-école.

Il est convenu que, lors d'un transport en taxi pour une activité parascolaire :

- Une autorisation parentale est obligatoire;
- L'école fera appel à des compagnies de taxi locales et reconnues, selon un principe d'alternance;
- La présence d'un membre du personnel accompagnateur est privilégiée;
- Dans les situations où les élèves se trouvent sans accompagnement d'un membre du personnel dans le taxi, ou lorsqu'un élève voyage seul, les parents devront être informés afin de donner un consentement éclairé.

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Yuri Fesko

QUE les membres du conseil d'établissement approuvent le recours occasionnel au transport d'élèves par taxi pour une activité parascolaire.

APPROUVÉ À L'UNANIMITÉ

8. PAROLE AUX ÉLÈVES.

Maina Vaury mentionne que le conseil étudiant se penche actuellement sur l'absence de plan concret pour favoriser l'accompagnement des élèves dans leurs recherches sur les différents cégeps et programmes offerts par ceux-ci. L'organisation d'une soirée d'information tenue à l'école et à laquelle cégeps et élèves seraient conviés est envisagée. Un partenariat entre le conseil étudiant et les conseillères en orientation serait intéressant.

Frédérique Séverin souligne la présentation des activités du temps des fêtes par l'équipe d'animateurs à la vie étudiante. Elle est emballée par la grande diversité des activités offertes qui respectent les goûts et préférences de tous les élèves. Les élèves doivent s'inscrire aux activités de leur choix au cours de la semaine du 1^{er} décembre. Les activités se dérouleront le 19 décembre 2025, aux périodes 3 et 4.

9. PAROLE AU REPRÉSENTANT DU COMITÉ DE PARENTS.

Monsieur Fesko fait un compte-rendu de la dernière rencontre du comité de parents tenue le 19 novembre 2025.

- Le calendrier scolaire 2026-2027 a été adopté.
- Un fonctionnement a été mis en place afin que le comité puisse avoir accès à Teams et que chaque secteur y ait son propre canal de discussion.
- Le lieu du déroulement de la soirée des bénévoles est connu, mais demeure secret afin de réserver des surprises aux invités.

Monsieur Fesko fait également un retour sur sa proposition d'un projet pilote de cours d'autodéfense. Les corps policiers de Châteauguay et Mercier ont débuté en août une tournée des écoles afin de sensibiliser les élèves et de leur suggérer des modèles de conduites pour assurer leur sécurité. La tournée des écoles du secteur se fait en fonction de l'indice de défavorisation.

Monsieur Fesko informe les membres du conseil d'établissement de la tenue de la 51^e conférence de la Fédération des comités de parents du Québec (FCPQ), qui se tiendra à Orford en mai 2026.

Monsieur Fesko invite également les membres à consulter le site web de la FCPQ. Il s'agit d'une ressource gratuite pour tous où sont disponibles, entre autres, des capsules vidéo sur les troubles d'apprentissage et de comportement.

La prochaine rencontre du comité se tiendra le 17 décembre 2025.

10. PAROLE AU PERSONNEL.

Mesdames Gauthier et Raby soulignent elles aussi la diversité des activités proposées pour les fêtes de fin d'année, particulièrement les vœux universels qui offrent aux élèves dont le français n'est pas la langue maternelle l'occasion d'adresser à leurs pairs des vœux de fin d'année dans leur langue maternelle. Ceci constitue une tradition à LPP, mais surtout un bel exemple d'inclusion et d'ouverture.

11. MOT DE LA DIRECTION.

Madame Martin Paquet souligne la partie de hockey M18AAA des Grenadiers de LPP à laquelle tous les élèves de 5^e secondaire et du Sport-études ont assisté. C'était un événement rassembleur, une belle occasion de voir briller nos élèves du Sport-études.

La promotion des profils s'est généralement bien déroulée. Toutefois, le principe des capsules vidéo faites par les enseignants et présentées aux élèves pourrait être amélioré de façon à permettre une période de question. Les inscriptions sont maintenant complétées et les candidats recevront sous peu une réponse à leur demande d'admission.

L'école devra bientôt soumettre une révision du budget initial. L'effort budgétaire demandé par le ministère, s'actualise dans notre CSS par une baisse de l'ordre de 20% dans certaines mesures ciblées non distribuées au budget initial. Le CSS souhaite un effort collectif supplémentaire de la part de tous les services et de tous les établissements et centres. Pour LPP, cet effort correspond à 32000\$.

Les travaux se poursuivent pour le NLPP et on travaille sur la grille-matières 2026-2027.

12. MOT DE LA PRÉSIDENTE ET CORRESPONDANCE.

Madame Bergeron félicite l'équipe-école pour l'organisation de la rencontre de parents, tenue le 20 novembre, pour la remise du 1^{er} bulletin. Elle souligne le travail des élèves présents qui agissaient comme guides auprès des parents.

Aucune correspondance.

13. VARIA :

13.1 LA GUIGNOLÉE LPP 2025.

Une tradition des fêtes bien présente lors des années passées à Gabrielle-Roy fait son entrée à LPP. Élèves et membres du personnel sont invités à déposer denrées non périssables et produits d'hygiène à la cafétéria au cours de la semaine du 1^{er} décembre. Une lettre sera envoyée aux parents.

13.2 OPP.

Une vingtaine de parents ont signifié leur intérêt à s'impliquer dans certaines activités de l'OPP. Afin de discuter des différentes propositions et de répondre à une demande formulée par Madame Mellouli, responsable de l'OPP, Madame Martin Paquet suggère d'organiser une rencontre en présence d'un membre du conseil d'établissement. Monsieur Quesnel et Monsieur Villegas se portent volontaires à participer à une telle rencontre.

14. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE.

L'ordre du jour étant épuisé, monsieur Quesnel propose la levée de l'assemblée, à 19 h 35.

APPROUVÉE À L'UNANIMITÉ

Pauline Martin Paquet
Directrice

Nadia Bergeron
Présidente du CÉ